

Droits rattachés à la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Cette reconnaissance ouvre droit à des avantages spécifiques, pour le travailleur handicapé et pour l'entreprise qui l'emploie.

- Le travailleur handicapé a accès, en tant que public prioritaire, aux dispositifs de la politique de l'emploi (ex : contrats aidés)
- Il peut bénéficier de l'accompagnement spécialisé de CAP Emploi en matière d'insertion professionnelle
- Il peut bénéficier des aides de l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) ou du Fond pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH).
- Le recrutement d'un travailleur handicapé permet à l'établissement ou l'organisme employeur de remplir, en tout ou partie, son obligation d'emploi de travailleurs handicapés.